



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Autorisation unique pluriannuelle
société coopérative de Gestion de l'Eau de la Charente-Amont
Cogest'eau Charente
ZE MA CAMPAGNE
53 impasse Louis DAGUERRE
16 000 Angoulême**

Par arrêté inter-préfectoral du 9 juillet 2026, les préfets de la Charente, Charente-Maritime, Haute-Vienne, Vienne et Deux-Sèvres ont accordé l'autorisation unique pluriannuelle à la société coopérative de Gestion de l'Eau de la Charente-Amont (Cogest'eau Charente).

Le texte complet de cet arrêté peut être consulté dans les mairies du périmètre de l'OUGC, à la Préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'Environnement) ainsi que sur le site internet des Préfectures précitées.

Le lien sur le site internet de la Charente est :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Angoulême/4-COGEST-EAU-autorisation-unique-pluriannuelle-de-prelevement-sur-le-perimetre-Resultats>

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de bureau,

Gaïa TREFOUEL